



Ville de LORRAINE

Traitement des frênes au biopesticide TreeAzin

Dans le cadre du *Plan de gestion de l'agrile du frêne 2016-2024*, la Ville de Lorraine offre un tarif préférentiel aux Lorrains afin qu'ils puissent traiter leur(s) frêne(s) à moindre coût avec un arboriculteur qualifié. Cette mesure du plan d'action permet des économies allant jusqu'à 50% par rapport aux prix du marché.

Fournisseur retenu : Service d'entretien d'arbres Viau inc.

Personne-ressource : M^{me} Alexandra Vigneault

Téléphone : 514 722-8016

Courriel : info@arbresviau.com

Prix pour les citoyens, commerces et institutions de la ville de Lorraine : 3,57 \$/cm de diamètre calculé à 1,4 m du sol (avant taxes)

Période de traitement : Du 15 juin au 31 août

Fréquence de traitement recommandée : Aux deux ans

- Ce tarif préférentiel est valide pour les années 2018 et 2019.
- Le traitement est efficace si la cime de l'arbre est dépérie à moins de 30 %. Dans le cas où plus de 30 % de la cime d'un frêne est morte, l'abattage devient obligatoire selon le *règlement 242 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Lorraine*.
- Aucune demande de permis n'est nécessaire pour ce traitement.
- Le traitement au TreeAzin ne garantit pas la survie d'un frêne infesté par l'agrile du frêne. Il en augmente cependant considérablement les chances.

Si vous choisissez de faire abattre votre frêne, ou si la réglementation municipale vous oblige à le faire, sachez qu'une entente est négociée chaque année avec une entreprise afin de réduire les coûts d'abattage défrayés par les citoyens. Les détails sur cette mesure de soutien seront publiés avant le 1^{er} octobre, date à partir de laquelle l'abattage de frênes est permis. Comme chaque année, les citoyens souhaitant faire abattre leurs frênes pourront s'inscrire sur une liste afin d'obtenir une soumission de l'entreprise retenue par la Ville dans le cadre de cette entente.

Votre participation à cette lutte est essentielle afin que nos efforts pour minimiser les conséquences de l'infestation par l'agrile du frêne portent fruit. Merci de votre collaboration !

450 621-8550, poste 333
environnement@ville.lorraine.qc.ca



Louis Tremblay, chef de service en environnement